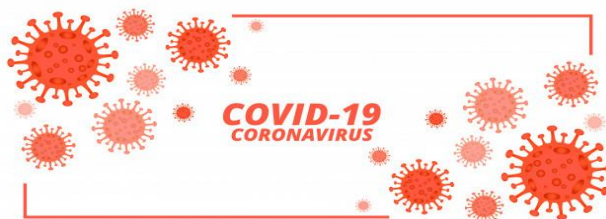




Concours Salle 2 x 18m
Les 11 & 12 Décembre 2021
Salle Aréna de Gagny



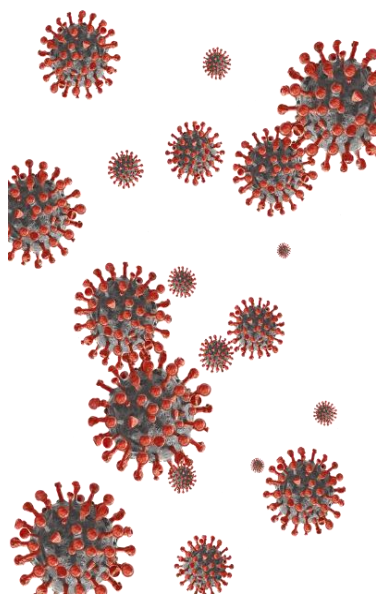
Mesures sanitaires Covid-19
Version 01 du 12-10-21



Pass Sanitaire
obligatoire pour accéder
à l'Ile de Loisirs de
Jablins-Annet



Apportez votre stylo
pour remplir votre
feuille de marque.



Dans la mesure du possible, nous mettrons tout en œuvre afin de garantir la sécurité sanitaire de tous.

Respect des consignes sanitaires préfectorales et locales.

Communication FFTA du 21 juillet 2021 : " Le Ministère chargé des Sports a publié ce mardi soir le détail d'application du pass sanitaire dans le sport. Des mesures applicables dès ce mercredi 21 juillet 2021. Dans le détail, seuls les équipements recevant du public et accueillant plus de 50 personnes simultanée sont concernés par les mesures. Il s'agira dès lors de demander aux participants de présenter un pass sanitaire valide pour accéder au lieu de pratique. Les manifestations soumises au pass sanitaire seront par ailleurs dispensées du port du masque, mais pas du respect des protocoles en vigueur. "

En raison de la situation sanitaire, le port du masque sera obligatoire en dehors des pas de tir.

Nous nous réservons le droit d'annuler cette compétition en fonction de l'évolution de la Covid. Si tel était le cas, chacun sera informé de la décision et aucun chèque de règlement ne sera encaissé avant la compétition.

Si lors du contrôle votre "pass sanitaire" n'est pas valide, l'accès à la compétition vous sera refusé et ne donnera pas droit au remboursement des frais d'inscription.

Affichage des règles sanitaires à respecter et annonces micro avant chaque départ.

Accès à l'Aréna et au terrain de la compétition

L'accès à l'Aréna est libre sous réserve d'avoir un Pass' Sanitaire valide. L'accès à la salle sera réservé aux bénévoles de la Cie, aux Services Techniques de la Mairie, aux compétiteurs dont l'inscription aura été validée par le Responsable " Greffe ", aux arbitres de la compétition et aux invités de la Cie. Le public sera invité à rester dans les gradins.

Complément d'information sur la compétition

Le nombre de place est limité à maximum 56 archers par départ.

Durant toute la compétition, le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, compétiteur, spectateur, ... Seuls les archers pourront enlever leur masque **sur le pas de tir uniquement.**

Les archers devront, en toutes circonstances, respecter une distance de sécurité.

Sur place, vente de boissons fraîches (eau, sodas, jus de fruits en canette), avant et après le concours. Les sandwichs seront faits sur place à la demande.

Remise des récompenses

La Cie de Gagny attribuera 4 lots comme indiqué sur le mandat. Les lots seront déposés sur une table et à l'appel de leur nom, les 4 archers récompensés viendront récupérer sur la table un lot.

A disposition de tous pendant toute la durée de la compétition

De gel hydro alcoolique sera à disposition (greffe, buvette, table des arbitres).

!! Apportez votre stylo, votre gel et votre masque.

**LE NON RESPECT DES MESURES SANITAIRES
PEUT ENTRAÎNER LE REFUS D'ACCES AU CONCOURS.**

